

Pontarlier, le 25 mai 2021



CLUB ALPIN FRANÇAIS DU HAUT-DOUBS
Maison des associations, 16 place Zarautz
25300 PONTARLIER
Tel : 0381465956

Compte rendu de la réunion du 21 mai 2021
Visio conférence

Présents : Alika BERTRAND , Théo CLAUDE, Valentin COTE COLISSON, Maria de Fatima DINIS JESUS, Michel DORNIER, Patrice GNECCHI, Chantal GRESSET, Emmanuel LECHINE, Michel LECLERC, Catherine LECLERCQ, Nicolas SCHLUMBERGER, Jean Michel VIEILLE-PETIT, Jean-Philippe VIEILLE-PETIT.

Excusés : Marjorie AMBROSIN, Annie COURTOIS, Raymond JEANNIARD, Michel JEANNIER, Robert LECLERC, Laurent NOURDIN,

Absents : Madeleine COLARD.

1) Budget :

- Les responsables d'activités doivent renseigner les cases de couleur bleue dans le tableau qui leur a été adressé, pour le budget 2021/2022.

Certaines informations ont déjà été complétées par Jean-Michel VIEILLE PETIT.

Toute demande de budget doit être accompagné par un projet présentant les actions envisagées.

Les réponses doivent parvenir pour la mi-juin.

- Chantal GRESSET fait part des sommes composant le budget actuellement :

Total charges : 8 352€

Total revenus : 13 553€

Total en compte : 44 500€.

2) Activité escalade :

- Le topo de la Fauconnière est disponible :

Emmanuel LECHINE propose qu'une distribution soit réalisée lors d'une séance d'escalade ou par envoi postal.

Jean-Michel propose un envoi par courrier ou une attribution en septembre lors de la reprise de la saison.

- Sécurisation du site de la Fauconnière :

Gilles BLANCHON, de la FFME, accepte de procéder à une vérification du site au niveau sécuritaire.

Le devis s'élève à 2 503€ pour la vérification. Toute intervention fera l'objet d'un ajout au prix.

Jean-Michel a validé le devis et il va le présenter à la mairie de Pontarlier pour une prise en charge en tant que propriétaire du terrain.

- Cotisation 2021/2022 pour les grimpeurs :

Pour tous les grimpeurs qui renouvelleront leur cotisation, cette dernière sera gratuite. Seuls les nouveaux adhérents payeront la cotisation prévue pour les adultes et les enfants.

Un mail leur sera adressé, à la mi-juin, pour leur présenter la démarche à suivre. Ils ne devront pas cocher la case « escalade », et Sylviane VIEILLE PETIT fera le nécessaire lors de l'établissement des licences.

Le mail d'information sera renouvelé vers le 15 août.

La gratuité pour les renouvellements de cotisation escalade a été validée à l'unanimité.

- L'école d'escalade :

Tous les encadrants de l'école acceptent d'encadrer les jeunes lors de la prochaine saison.

Maria DINIS et Robert LECLERC vont prendre des rendez-vous avec les jeunes et leurs familles, fin juin, pour les renouvellements d'inscription à l'école et pour récupérer le matériel.

- Encadrement des adultes :

Valentin COTE-COLISSON informe qu'il attend un devis de la part de Stéphane BARSOT (prix d'une intervention) afin d'envisager l'encadrement des grimpeurs en début de saison d'escalade.

- Validation UF3 :

Jean-Michel a établi un listing des grimpeurs possédant l'UF3, qui leur permet d'accéder, sans encadrement, à la salle d'escalade du collège Lucie AUBRAC.

Il sera nécessaire de proposer une formation validant leur autonomie pour leur accorder cet accès.

Valentin confirme la mise en place de formations en début de saison pour faire acquérir cette autonomie.

- Groupe escalade jeunes :

Maria fait part de l'avis reçu, de la part de Chantal PRETOT, quant à l'existence d'un groupe escalade jeunes.

Les clubs de Besançon et Morteau veulent bien en assurer la gestion.

Le club pourra présenter des candidats de plus de 16 ans.

Cette gestion pourra être réalisée de manière tournante.

- Ecole d'aventure :

Alika BERTRAND présente la démarche concernant l'école d'aventure.

Cette école ne sera pas labellisée la prochaine saison mais seulement inscrite comme existante.

La saison 2021/2022 sera une saison test afin de savoir si une labellisation est possible.

Pour cela, des sorties seront organisées tous les deux mois, dans différentes activités.

Ces sorties seront encadrées dans le respect des notes fédérales concernant les mineurs et, en cas de nécessité, il sera fait appel à un professionnel.

- Accès à la salle de pans :

L'accès à la salle de pans est possible pour les mineurs à compter du 24 mai, sans jauge avec l'encadrant, en respectant le règlement de la salle (maximum 10 personnes).

Jean-Michel doit fournir à la mairie de Pontarlier les noms des encadrants ainsi que les horaires de fréquentation.

- Accès au mur de Lucie AUBRAC :

Jean-Michel va faire une demande auprès du proviseur pour connaître les conditions d'accès au mur. Il sollicitera les mêmes créneaux de fréquentation.

Dans le cadre de ces accès aux salles, le respect des gestes barrières sera rappelé et Jean-Michel est désigné comme le correspondant responsable.

3) Activité alpinisme :

- Jean-Michel soumet à la réflexion des membres du comité directeur le thème concernant le défraiement des encadrants impliqués dans au moins cinq actions au cours d'une saison, pour l'école de glace.

Ce défraiement pourrait être la prise en charge de la demi-pension.

Actuellement, les dépenses de transport engagées par les bénévoles ne sont pas remboursées.

Cette proposition est validée à l'unanimité pour la formation « école de glace » du 12 juin.

- Jean-Michel signale que ce thème fera l'objet d'une prochaine réunion.

Ce défraiement concernera les actions de formation de toutes les activités.

La réflexion devra débiter par la définition du bénévole, son implication et sa reconnaissance.

- Jean-Philippe VIEILLE PETIT signale qu'il manque un encadrant pour l'école de glace, à laquelle 18 participants sont inscrits avec 14 confirmations.

- Jean-Philippe signale qu'il se retirera de la responsabilité de l'activité alpinisme au plus tard lors de l'AG.

Il signale que Laurent NOURDIN désire assurer la responsabilité de l'école de neige et de l'école de glace une année sur deux, tout en restant coencadrant l'année vierge.

Jean-Philippe prendra le relais une année sur deux.

De plus, il signale qu'à partir de septembre, il désire encadrer 5 personnes pour les amener vers l'autonomie en alpinisme.

4) Les chalet et refuge :

- Le Gros Morond :

Michel DORNIER, nouveau gardien, remercie Michel LECLERC pour l'ensemble des documents et informations donnés.

Actuellement le refuge est ouvert à 50% et il y a beaucoup de demandes d'occupation.

Michel se rendra au rendez-vous avec le maire des Longevilles avec Jean-Michel.

Le fonctionnement actuel devrait perdurer avec l'aide des bénévoles et la création d'un groupe WhatsApp.

Un téléphone spécifique au Gros Morond a été acquis : 06.72.58.28.27

Lors de l'absence de Michel, son remplaçant détiendra le téléphone.

Michel LECLERC signale que le numéro figurant sur le site de la FFCAM est faux.

- La Gentille Vieille :

Pas de modification de l'existant.

Beaucoup de clefs circulaient même entre les mains de personnes non licenciées au club. Jean-Marie GROS a récupéré les clefs dont la possession n'était pas justifiée.

A l'avenir, nous souhaitons que les adhérents informent, au préalable, Jean-Marie de leur volonté de passage à la Gentille Vieille.

Rappel : les gestes barrières doivent être respectés, le mobilier des salles d'accueil ne doit pas être utilisé en extérieur.

5) **Cotisation et communication :**

- Cotisation :

Depuis le 1^{er} mai le prix de la licence a diminué d'environ 20% (8 à 10€). Cette diminution concerne la part club et la part FFCAM.

- Communication :

• Le groupe qui travaille sur la rédaction du bulletin compte six personnes.

Le bulletin sera sous format A4, avec plus de photos et en étant plus aéré.

On va vers un magazine, en se posant les questions : pour qui ? pour quoi ?

Coût d'impression : 2 000€ + frais d'envoi : 1 000€.

Bulletin envoyé avec la licence.

Les responsables d'activités doivent adresser leur participation pour le 31 mai, car tout doit être validé pour fin juin.

Concernant les textes envoyés, il n'y aura pas de censure. Si il y a des soucis dans la mise en page, le rédacteur sera contacté.

• Jean-Michel recherche une personne qui pourrait le suppléer dans la gestion du facebook du club. Patrice GNECCHI se propose pour aider Jean-Michel.

Alika BERTRAND aidera aussi. Elle a sollicité Marjorie AMBROSIN pour avoir des informations concernant le compte et elle est en attente de sa réponse.

6) **Point formation :**

- Jean-Michel signale qu'il soumettra, lors d'un prochain comité, une réflexion concernant les remboursements des formations suivies par des membres du club.

A parti d'un certain niveau d'investissement, il aimerait que les remboursements des frais engagés soient réalisés en plusieurs étapes en fonction de l'investissement des formés.

Cela pourrait correspondre à la notion : celui qui reçoit doit s'engager pour donner aux autres.

- Raymond JEANNIARD a contacté tous les responsables d'activité pour avoir un programme de formation sur le prochain exercice. Chacun s'est engagé à le fournir. Un point sur les réponses sera réalisé.

- Nicolas SCHLUMBERGER signale que le comité départemental peut accorder des subventions et organise des formations (exemple : UFCA + carto 1 en novembre).

Il signale qu'une formation d'initiateur SRN devrait être organisée.

Il reconduira la formation ski nordique.

7) **Divers :**

Théo CLAUDE présente un résumé de l'AG nationale à laquelle il représentait le CAF Haut Doubs.

Secrétaire : Catherine LECLERCQ

Président : Jean-Michel VIEILLE-PETIT

C. Tecler

JMVP